

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Quorum pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 28 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/04/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 24/04/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2023/034 – Affectation du résultat d'exploitation - Camping - exercice 2022

Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2022 du Camping, approuvé le 28 avril 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 217306.27€

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent : 22065.36€

Soit un résultat à affecter :

(C) = A+B = 239 371.63€

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : excédent : 128 243.27€

(E) Solde des restes à réaliser en investissement – excédent 3 002 €

(F) Besoin de financement de la section d'investissement avec restes à réaliser : néant (D+E : excédent)

Affectation obligatoire

-Besoin à couvrir : (F) Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Camping comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 239 371.63€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/05/2023
Le Maire
Monique TROTIN

Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie

